

CONSEIL MUNICIPAL

Raiffeisen Run
Circulation restreinte le 20 septembre prochain

La deuxième édition de la course à pied Raiffeisen Run, organisée par la Banque Raiffeisen Pierre Pertuis, aura lieu le 20 septembre prochain. Le Conseil municipal soutient pleinement cet événement qui réunira des sportifs de tout âge.

Pour des questions de sécurité, trois rues seront fermées à la circulation dès 15h30 : la Rue Paul-Charmillot, la Rue du Soleil et la Rue des Crêts. Une ouverture progressive, en fonction de la fin des différentes courses, est prévue jusqu'à 20h30 au plus tard.

La Municipalité rend attentif au fait que le stationnement sera difficile dans ce secteur, voire même interdit par endroit. De plus, l'accès aux véhicules ne peut être garanti durant la fermeture des routes.

Le comité d'organisation de la Raiffeisen Run se tient à disposition pour de plus amples renseignements. Ceux-ci peuvent être obtenus au numéro suivant : 032 624 54 17.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes de leur compréhension et de leur patience et souhaite plein succès aux organisateurs de la course. (cm)

Mairie
Deuxième permanence le 21 septembre 2023

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient sa deuxième permanence le 21 septembre 2023. Sans besoin de prendre rendez-vous au préalable, elle aura lieu de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'administration communale. Corentin Jeanneret se réjouit des échanges qu'il aura avec les Imériennes et les Imériens qui souhaitent parler avec lui d'un sujet en lien avec la Commune. (cm)

Lundi du Jeûne fédéral

Ramassage des ordures le mardi uniquement

En raison du lundi du Jeûne fédéral, la tournée de ramassage des ordures ménagères du 18 septembre 2023 est supprimée. Le ramassage pour l'ensemble de la localité aura lieu le mardi 19 septembre. La population imérienne est priée de ne pas sortir les sacs jaunes avant mardi matin. Le Conseil municipal la remercie par avance de sa compréhension.

Il est important de rappeler que les sacs officiels sont à déposer sur le trottoir le mardi matin avant 7h00. Il n'est pas possible de les déposer la veille ni un autre jour de la semaine sur la voie publique. Il s'agit ainsi d'éviter qu'ils soient éventrés par des renards, fouines et autres corneilles ou qu'ils éclatent sous les coups de pied de noctambules.

Par ailleurs, il convient également de rappeler que les dépôts sauvages d'ordures sur la voie publique (sacs noirs, sacs jaunes sortis trop tôt, objets divers et variés, etc.) sont interdits. En effet, le règlement municipal sur les déchets prévoit qu'il est interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Les contrevenants s'exposent à des sanctions amendes pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-, et à des émoluments de CHF 100.- à CHF 2'000.-.

La qualité de vie en ville dépend avant tout de l'addition de gestes individuels. En matière de déchets, ce précepte prend tout son sens. Le Conseil municipal remercie par avance chacune et chacun des efforts auxquels il consent pour garder la ville de Saint-Imier propre. (cm)

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Soirée d'information publique

À l'approche des élections fédérales suisses du 22 octobre 2023, l'importance de chaque citoyen dans le processus démocratique prend tout son sens. Dans cette optique, la Municipalité de Saint-Imier organise une séance d'information le 25 septembre 2023 à 19h00 à la Salle de Spectacles.

Cette soirée a pour objectif de garantir que chaque ayant droit de Saint-Imier comprenne le processus de vote ainsi que les enjeux de ces élections et soit en mesure d'exercer son droit démocratique de manière éclairée. La soirée n'aura pas pour vocation de se forger une opinion sur tel ou tel parti, le débat organisé ultérieurement par le Parlement des Jeunes local aura cette fonction.

La présentation durera environ 1 heure et développera les points suivants :

- Introduction au fonctionnement du Parlement suisse
- Présentation des procédures de vote – « comment voter »

La soirée se terminera par un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Chaque vote compte dans notre démocratie et chaque citoyen a un rôle crucial à jouer dans la prise de décision nationale. En comprenant pleinement le processus de vote, chaque individu peut prendre des décisions éclairées qui auront un impact sur la région et le pays pour les années à venir. Le Grand Chasseral doit se mobiliser afin d'être représenté et entendu aux Chambres fédérales et Saint-Imier doit y prendre une part active.

La Municipalité de Saint-Imier invite tous les résidents de Saint-Imier à y participer et se réjouit à l'idée de vous accueillir lors de cet événement. (cm)